

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de la Charente-Maritime

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 octobre 1943 194

OBJET :

Instruction du Conseil Municipal de Royan s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 20 septembre 1943.

NOMBRE de Conseillers municipaux ayant pris part au vote :

18070

DATE de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

- Etaient présents : MM. ... Absents : MM. ...

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. ... , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a...

... de la commune de Royan... d'assurer le fonctionnement des travaux de reconstruction du marché central et de son service administratif.

La mise en chantier de ces immeubles présente un intérêt majeur pour la ville, tant à cause de leur importance pour la vie de la cité, qu'à cause de leur situation de part et d'autre du centre actif de Royan, dont la reconstruction est commencée.

Le Conseil, sur la proposition de M.  
le Maire demande que la reconstruction du marché  
Central et celle du Centre Administratif de  
Noyen soient inscrites dans le plan de priorité  
Nationale, pour l'année 1949.

VU ET APPROUVE

La Rochelle, le 10 Nov 1948

Le Maire :

Pour le Maire :

Fait et délibéré à Noyen  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au  
scrutin public, établir à  
la suite la désignation de  
leur vote (Art. 51 de la loi  
du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite  
la cause qui les a empêchés  
de signer (Art. 57 de la loi  
municipale).

Pour extrait conforme :

Le Maire,



*[Handwritten signature]*

SOUS-PRÉFECTURE DE ROCHEFORT-SUR-MER

Mairie de Royan

Référence à rappeler  
dans la réponse

JD/SB.

5251. A.

Rochefort, le 8 Novembre 1948.

Le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Rochefort

à Monsieur le Maire de

ROYAN.

OBJET. Construction du marché central, et du  
Centre Administratif.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir,  
sous ce pli, la délibération de votre Conseil  
Municipal en date du 5 Octobre 1948 demandant  
la construction du marché central et du Cen-  
tre administratif.

Cette délibération a été approuvée par  
M. le Préfet le 3 Novembre 1948.

Je vous informe que ces projets ont  
été compris dans le programme de 1949 arrêté  
le 29 Octobre 1948 sur le plan national.

LE SOUS-PRÉFET.

*Caumont*